



**PRÉFÈTE  
D'INDRE-  
ET-LOIRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Tours, le 8 février 2022

### **Organisation d'élections municipales à Maillé**

En raison de la démission de M. Bernard Eliaume de ses fonctions de maire et des démissions de deux conseillères municipales, le sous-préfet de Chinon doit convoquer par arrêté préfectoral les électeurs de cette commune pour un nouveau scrutin. L'élection partielle complémentaire a pour objet d'élire deux conseillers municipaux afin de compléter le conseil municipal, ce qui permettra l'élection d'un nouveau maire parmi ses membres.

Par arrêté du 3 février 2022, les dates de cette consultation sont ainsi définies : le premier tour aura lieu le dimanche 20 mars 2022 et, s'il est nécessaire, le second tour serait le dimanche 27 mars 2022.

L'arrêté préfectoral portant convocation des électeurs sera affiché en mairie de Maillé, six semaines au moins, avant la date du scrutin.

**Contact presse  
Service départemental  
de la communication interministérielle**

Emrentia FOUQUET / Coralie LELOUP  
Tél. : 02 47 33 10 05 / 02 47 33 10 06  
Mél : [pref-relations-presse@indre-et-loire.gouv.fr](mailto:pref-relations-presse@indre-et-loire.gouv.fr)